



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Velette*: vous ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Jeudi 6 Juin 1793.

A V T S.

La feuille d'hier s'a point paru. Voyez l'article Paris. Nous l'enverrons incessamment.

FRANCE.

Valcarlos, le 23 mai. — Une affaire digne du courage de républicains, vient de s'engager; j'y étois présent, et le rapport que je vais vous en faire, est digne de votre sollicitude, accompagnant les représentans du peuple délégués à cette armée, pour passer les revues de l'effectif, conformément à la loi du 22 avril dernier, des troupes composant le camp sous Blancpignon. Cette opération étoit à peine terminée, qu'on nous avertit que les Espagnols, au nombre de 1600 étoient entrés sur notre territoire malgré les dispositions prises la veille pour les en empêcher. Cette nouvelle qui devoit naturellement nous jeter dans un grand embarras par la difficulté de secourir nos premiers détachemens, en enlevant de ce camp les forces nécessaires pour s'opposer à l'incursion des ennemis, surtout si l'on observe que par sa situation, le mauvais temps, la fatigue et les maladies, il se trouve réduit à 500 combattans au lieu de 2000. Malgré cette disproportion de moyens, il a

fallu l'autorité des représentans pour retenir l'ardeur des troupes. En un instant un détachement de 150 hommes sous le commandement du citoyen Naguès premier chef du 2^e bataillon des Basses-Pyrénées, s'est présenté avec la meilleure tenue et discipline au général la Genetière pour marcher contre l'ennemi; ce dévouement entrois dans ses dispositions; mais l'état des volontaires et la situation du camp ne lui permettoit pas de demander ce détachement; il a profité, du consentement des citoyens Chaudron, Rousseau, Boudron, représentans du peuple, de cette ardeur, a fait marcher une pièce de canon contre Lussaide et Nadatolle, ou étoit cantonné l'ennemi, pour l'en débusquer, et a ordonné aux chasseurs du Louvre de Paris, d'éclairer la marche de ce détachement. Les mouvemens ont été si bien combinés, qu'en peu de temps il a rejoint ceux qui étoient envoyés la veille, a posé avantageusement sa pièce de canon, et par une manœuvre adroite, les représentans ont vu avec plaisir 500 volontaires oubliant les fatigues des camps et cantonnemens, et se livrant à leur seul courage, attaquer les ennemis dans leurs retranchemens, forcer après une fusillade consécutive de 5 heures, les Espagnols à la retraite, en évacuant pour la 2^e,

ois les villages d'Indarolles et Valcarlos, et en abandonnant une partie de leur bagage. Cette expédition leur ont coûté 7 hommes, dont deux officiers, et 3 prisonniers. Nous n'avons eu qu'un seul homme blessé. Les représentans ont eu le plaisir de prendre possession de ce village de Valcarlos, où l'arbre de la liberté a été pour la troisième fois replanté à la satisfaction des habitans. Les cloches se métamorphoseront en notre monnaie.

LENAIN, commissaire des guerres.

De Lyon, le 30 mai. — « Nous envoyons un courrier extraordinaire à la convention pour lui porter l'affligeante nouvelle du triste événement qui est arrivé hier, et que la fermentation des esprits nous avoit fait prévoir, sans cependant pouvoir calculer à quel point il pouvoit empirer.

« Quelques jours avant, un attroupement s'étoit porté chez un citoyen chargé d'un approvisionnement de beurre pour l'armée des Alpes, et le taxa arbitrairement sous prétexte d'accaparement.

« Le 28, 26 sections, sur 31, demandèrent la permanence en armes dans leur quartier, sous le fondement de plaintes que leur inspiroient différens complots. Adressées à l'administration, elles furent renvoyées par-devant les commissaires de la convention, qui ne s'étant point ouverts sur cette demande, portèrent l'administration à ne prendre qu'une demi mesure qui consistoit dans une réquisition à la municipalité, de fortifier les piquets et de doubler la masse de la force armée.

« Cette nuit même, les sections obéirent parfaitement à la défense qui leur fut faite de s'assembler en armes, à l'exception de quelques jeunes gens qui, ayant été rencontrés armés, furent arrêtés par une patrouille, et mis en état d'arrestation.

« Le lendemain, les citoyens s'assemblèrent à un quartier-général.

« Dès 8 heures du matin, les commissaires instruits du rassemblement, se rendirent au lieu où il étoit indiqué, avec un membre de chaque administration, pour leur porter des paroles de paix et d'union.

« Peu de tems après, on entendit le bruit du canon et d'une mousqueterie prolongée pen-

dant quelques minutes. Bientôt, on nous rapporta que le bataillon de la section de Brutus s'étant présenté sur la place des Terreaux, près de la maison-commune, en conséquence d'une réquisition, avoit été assailli par une décharge d'artillerie et de mousqueterie, qui tua, et blessa une trentaine de personnes.

« Une quantité de citoyens, ayant annoncé aux administrations qu'elles couroient de grands risques dans le local qu'elles occupoient, elles se rendirent à l'arsenal.

« Dans l'intervalle de cette translation, les administrations apprennent que les citoyens en étoient venus aux mains. Elles firent une proclamation, et engagèrent les citoyens à cesser le combat et à se retirer; mais l'action étoit entamée, les autorités constituées ne furent point entendues.

« La municipalité étoit dénoncée dans l'opinion publique, comme coupable de prévarication et d'actes arbitraires.

« Le sang des citoyens couloit et étoit sur le point de couler encore. L'armée des sections avoit atteint la maison commune, on menaçoit d'en faire le siège; dans cette perplexité, les administrations suspendent la municipalité et le conseil-général; cette mesure est adoptée par les commissaires de la convention, qui envoient eux-mêmes au conseil-général l'ordre de cesser leurs fonctions et d'évacuer la maison commune.

« Depuis cet instant, le sang cessa de couler, le reste de la nuit fut calme et tranquille.

« La découverte d'un complot contre-révolutionnaire nous a mis dans la nécessité de mettre en état d'arrestation les principaux auteurs de la conjuration, ainsi que les provocateurs au meurtre, et les agens connus de la faction qui l'a jusqu'ici insolemment provoqué ».

Signés, les membres du conseil du département de Rhône et Loire.

P A R I S.

Notre feuille ainsi que vingt sept autres feuilles périodiques ont été arrêtées depuis deux jours à la poste. Nous n'en avons été instruit qu'hier; nous avons aussitôt fait des démarches pour connoître les motifs de cette défense. Ayant eu l'honneur d'aborder très respectueusement un des Citoyens Commissaires en cette partie, il nous a fait voir la liste des journaux

proscrits ayant chacun leur apostille ; le nôtre portoit ce mot : *Mauvès*. Nous avons pris la liberté de lui demander sur quoi pouvoit tomber cette épithète, *Mauvais* ; c'est, a-t-il répondu, sur la rédaction ; c'est un journal mal fait, mal rédigé. Aussi étonné du jugement que de l'ortographe du citoyen, nous lui observons qu'un mauvais auteur ne peut jamais nuire à la république, et qu'il ne se fait tort qu'à lui-même. Il nous renvoie au comité révolutionnaire dont il n'étoit, a-t-il dit-il, qu'une émanation et autorité secondaire. Nous courrons à la commune, et ayant abordé le comité, il a bien voulu nous dire que les journaux anti-patriotes prêchoient la contre-révolution, et que sans la surveillance du comité, elle eut été opérée ces jours-ci ; qu'au reste il y avoit une commission nommée pour lire tous les journaux, et que l'on n'arrêteroit que ceux qui pourroient égarer les départemens sur la journée du 31 mai et jours suivans. Il paroît que notre rédaction n'a pas déplu, car les défenses ont été levées à notre égard. Mais plusieurs sont encore arrêtés. Au reste nous devons tout attendre de l'extrême vigilance de ce comité, car la plupart des membres que nous avons vus, ne nous ont pas paru avoir plus de 25 ans. Occupés de sollicitations, nous n'avons pu travailler à la rédaction de la feuille d'hier. Nos abonnés la recevront incessamment.

§ Le comité central révolutionnaire, instruit que, parmi les députés mis en état d'arrestation par un décret de la convention nationale, plusieurs ont quitté leur domicile, a arrêté hier qu'il déclare présumés contre-révolutionnaires tous propriétaires, principaux locataires, tout citoyen quelconque qui récuseroit des députés désignés et mis en état d'arrestation par le décret de la convention nationale du 2 juin.

Le conseil ayant approuvé le compte qui lui a été rendu par Hassenfratz, de la révolution du 31 mai en a arrêté l'impression et l'envoi en très grand nombre dans les départemens.

Sur le rapport du comité central révolutionnaire, le conseil a arrêté l'ouverture des barrières pour ce jour, dès le grand matin.

§ Les administrateurs et employés des postes et messageries viennent prêter le serment au nombre de six à sept cents. Un membre du

département leur reproche leur tiédeur pour la chose publique : il les traite d'*animaux incorrigibles*. Après de tumultueux débats ils sont enfin admis au serment, et défilent dans la salle. On s'est aperçu avec indignation que les facteurs étoient à la queue ; cette distinction a fait dire en les voyant, qu'ils étoient *la montagne* de l'administration des postes : ils ont été autant fêtés que les autres avoient été bafoués.

§ Un décret a ordonné qu'un seul gendarme veillerait à l'arrestation des citoyens députés. Le conseil général de la commune ne croit pas cette garde suffisante, car elle a ordonné qu'il lui seroit adjoint deux sans-culottes pour aider le gendarme dans son service.

§ On dement aujourd'hui que M^r. d'Artois soit monté sur l'escadre de l'amiral Hood, cependant on dir qu'il cherche à pénétrer en Bretagne escorté d'un bon nombre d'émigrés.

§ On s'occupe en ce moment, au tribunal révolutionnaire, d'une affaire de la plus haute importance. Il s'agit d'une conspiration tramée en Bretagne par un sieur Ruffin de la Rouerie, et dans laquelle 13 personnes sont comprises. Ces treize personnes sont Charles-Alexis Taburet, médecin, prévenu d'avoir traité, pendant sa maladie, le chef de la coalition ; et les prévenus de complicité de la Rouerie, sont : François Perrin, Jean-Baptiste Morel, Elie-Victor-Alexandre Thebauld de la Chauvenais, Henri Robin, Julien David, Michel Tacler, François Juquel, Amaury de la Motte la Guioimerais, fils ; Casimir de la Motte la Guioimerais, Agathe de la Motte la Guioimerais, fille ; Marie-Jeanne Micault, femme de la Motte la Guioimerais ; et Joseph-Gabriel-François de la Motte la Guioimerais, père.

Lettre du ministre de la justice, adressée au citoyen maire de Paris, en date du 2 Juin 93 l'an 2 de la République.

Je vous adresse, citoyen maire, le décret qui met en état d'arrestation différens membres de la convention nationale, et les deux ministres Clavière et Lebrun.

Votre zèle et votre patriotisme répondent de la sagesse des mesures que vous prendrez pour l'exécution du décret. Il n'est pas nécessaire de rappeler que les citoyens mis en état

(4)
d'arrestation sont sous la sauve-garde de la loyauté des citoyens de Paris.

La sûreté des personnes et le respect pour les propriétés ont été jurés à la commune avant que la convention nationale eût prononcé cette sauve-garde; et la conduite que les citoyens de Paris ont tenue en ce moment difficile est le garant de la fidélité avec laquelle ils rempliront leur serment.

Signé, Cobier, ministre de la justice.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

(Présidence du Citoyen Malarmé.)

Séance du mercredi 5 mai.

Un rassemblement de rebelles, qui s'étoit formé auprès de Rochefort, a été dissipé par les forces de la république. Le chef a été tué et deux officiers faits prisonniers.

Dans les départemens de la Lozère, la rébellion obtient des succès. L'armée de Charrier est rentrée dans Marvejols.

Selon les représentans du peuple auprès des armées du Nord, la ville de Maubuge fait une bonne contenance.

L'assemblée a mentionné honorablement la conduite de la garnison.

Les prisons de la ville de Metz sont remplies de malheureux pour lesquels le député Martin Montaut réclame les bienfaits de la convention nationale.

On lit une lettre de Dufiche Valazé, qui, ayant appris que le comité de salut public vouloit proposer à l'assemblée une amnistie en faveur des membres détenus, écrit qu'il repousse avec horreur un pareil projet, et que dans le cas où ses collègues croiroient devoir l'adopter, il persisteroit à vouloir être jugé; l'amnistie flétrit l'innocence, et enhardit le conspirateur.

Maure a formé des plaintes contre l'administration de la poste, qui a retenu plusieurs paquets destinés à prénancer son département contre l'imposture des papiers publics. Il a proposé

de charger le comité d'un projet qui rétablit l'exactitude des postes.

Maure se plaint vivement que toutes les lettres sont décachetées, que le comité révolutionnaire s'en est emparé, qu'il exerce l'autorité souveraine. On lui répond qu'il calomnie le comité, qu'il n'a exercé ce pouvoir insolite, que pour rétablir les droits du peuple outragé sans pudeur. . . . On passe à l'ordre du jour.

Les administrateurs de Quimper écrivent du 30 mai la lettre suivante :

L'appel que vous avez fait par votre décret du 24 de ce mois aux bons citoyens de la République a été entendu des habitans du Finistère. Ils partent. . . .

Du premier, les mêmes aux 48 sections de Paris.

Citoyens nos frères, la représentation nationale est menacée; tous les bons citoyens sont appelés pour la défendre; les habitans du Finistère partent. . . . Sauvons la République, ou périssons avec elle.

Signés les administrateurs

Un membre de la commission des 12, dont le nom est Bertrand, écrit qu'il n'a jamais posé son nom au bas des actes qui en sont émanés; qu'en conséquence, son arrestation est illégitime, et que comme Fontède il doit jouir de sa liberté.

On passe à l'ordre du jour sur cette lettre. Dupéret vouloit qu'il fût motivé sur la lâcheté de son auteur.

L'assemblée a ajourné ensuite un mode de contribution mobilière proposé par Ramet; il prend la population pour base.

Elle discute pendant le reste de sa séance, les moyens propres à diminuer les assignats en circulation; la section première du projet est déjà adoptée. Le premier article de la section seconde l'a été sans obstacle: il est ainsi conçu.

Le bureau de comptabilité transmettra le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à la convention nationale, l'état des comptes qui lui auront été remis, et des sommes dont il aura déclaré les comptables reliquataires.

On s'inscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o 3.
Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.